

# INFORMATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS

## à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER



**C**onformément aux décrets R125-10 et 11 du Code de l'Environnement, les communes situées dans des zones à risques doivent établir un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Celui-ci a pour objectif d'informer le public, de rendre les citoyens conscients des risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés, et de connaître les mesures à prendre en cas de danger.

### Le risque majeur, c'est...

Le risque majeur, communément appelé catastrophe, présente deux caractéristiques :

- Une énorme gravité : les conséquences sont lourdes à supporter, avec de nombreuses victimes, des dommages importants aux biens et à l'environnement.
- Une faible fréquence : on peut être tenté d'oublier le risque et de ne pas se préparer à sa survenue.

### Quels risques pour la commune de Saint-Georges?

La commune est uniquement concernée par des risques naturels.

Ceux-ci sont de trois types: Inondations, mouvements de terrains et séismes.



# INONDATION



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone pouvant être habitée ou non. Les flots peuvent avoir des hauteurs et des vitesses très variables. Ce phénomène peut être dû à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée, soit par des pluies importantes et durables pouvant être aggravées à la sortie de l'hiver par la fonte des neiges, soit à des phénomènes pluvieux, brefs, soudains et très intenses.

## Le risque inondation à Saint-Georges-Sur-Allier :

Sur la commune, six inondations ont été recensées de 1992 à 2002.

S'il existe trois types d'inondations, la commune de Saint-Georges n'est concernée que par deux d'entre eux :

- Les inondations de plaine : Elles sont dues à un débordement du cours d'eau dans une vallée large et à faible pente, à une remontée de nappe phréatique et à une stagnation des eaux pluviales. Les vitesses d'eau y sont généralement peu importantes et la cinétique du phénomène est assez lente.
- Les ruissellements urbains : lors de pluies de très forte intensité (orages violents), les réseaux d'évacuation des eaux pluviales ne parviennent plus à collecter et à faire transiter les eaux recueillies sur les surfaces imperméabilisées (parking, voiries, toitures,...) et souvent celles provenant des bassins amont. Les dégâts matériels sont généralement d'une grande ampleur : inondations de caves, sous-sol, rez-de-chaussée, garages, parking....

## Les mesures prises par la commune :

- L'entretien des fossés
- Le conseil aux agriculteurs sur les façons culturales
- La replantation, préservation des haies.
- L'alerte, l'information et la prise en charge des citoyens en présence d'un tel risque.



# INONDATION



## Informations préventives:

### ➤ AVANT :

- Prévoir les gestes essentiels :
- faire une réserve d'eau potable
- rassembler papiers, argent, médicaments (en vue d'une éventuelle évacuation)

### ➤ PENDANT :

- fermer portes, fenêtres, aérations
- couper le gaz et l'électricité
- monter dans les étages
- ne pas aller chercher les enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux
- écouter la radio et attendre les consignes des Autorités

### ➤ APRES :

- ventiler les pièces
- contrôler les circuits électriques avant de rétablir l'électricité
- chauffer dès que possible.



# MOUVEMENT DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion principalement consécutifs de l'action de l'eau et du gel. Certains peuvent être favorisés, amplifiés ou même créés par l'action de l'homme.  
Il peut se manifester sous diverses formes : glissement de terrains, effondrements, écroulements et chutes de blocs, coulées boueuses et torrentielles ou encore tassement de terrains...

Les risques mouvement de terrain à Saint-Georges-sur-Allier :

Depuis 1989, sept mouvements de terrains ont été observés, le dernier en 2002. Ceux-ci, malgré l'absence de dommages matériels importants, témoignent cependant de la réalité de ce risque à l'échelle de la commune.

Mesures prises :

L'application du principe de précaution au niveau des possibilités de construction, et ce notamment dans le cadre du PLU .

Informations préventives :

➤AVANT:

- S'informer des risques encourus et des gestes de sauvegarde

➤PENDANT:

- Fuir latéralement en regagnant au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

➤APRES:

- Évaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités.



# SEISME



**Un séisme ou tremblement de terre** se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence.

**Un séisme est caractérisé par :**

- Son foyer ou épicentre, “point de départ des ondes sismiques”
- Sa magnitude sur l'échelle ouverte de Richter :“mesure de l'énergie libérée”
- Son intensité : mesure des dégâts provoqués
- La fréquence des répliques et la durée des vibrations qui ont une incidence sur les effets en surface
- La faille provoquée.

**Le risque séisme à Saint-Georges-sur-Allier :**

La commune est située en Zone « **Ia** » soit dans une zone à sismicité très faible mais non négligeable.

**Mesures prises par la commune :**

- L'analyse historique, l'observation et la surveillance de la sismicité locale et régionale ainsi que des phénomènes précurseurs permettent une prédition des séismes à plus ou moins long terme. Plusieurs stations d'observation sont implantées sur le département.
- Tout bâtiment neuf est soumis aux normes de constructions parasismiques afin de protéger les occupants contre l'effondrement de leur habitations.



# SEISME



## Informations préventives

### ➤AVANT :

- S'informer sur les risques
- Bien connaître les consignes de sécurité
- Connaître les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité
- Fixer les appareils et meubles lourds
- Repérer un endroit pour se mettre à l'abri

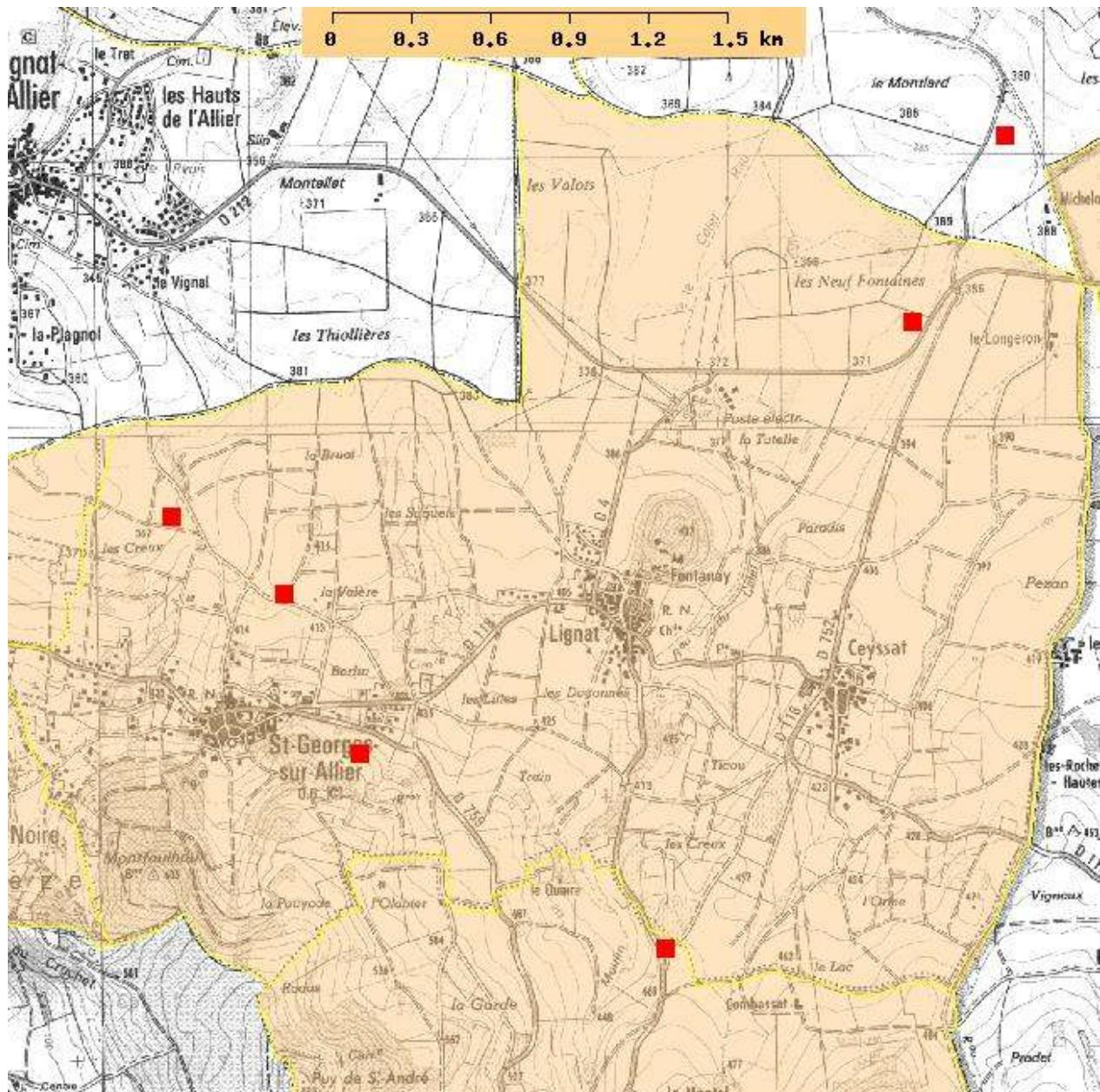
### ➤PENDANT :

- Si on se trouve à l'intérieur de locaux :
  - s'éloigner des fenêtres
  - se mettre à l'abri près d'un mur ou d'une colonne porteuse
- Si on se trouve à l'extérieur de locaux :
  - s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer(bâtiments, ponts, poteaux électriques...); à défaut, s'abriter sous un porche
- Si on est en voiture :
  - s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

### ➤APRES :

- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; en cas de fuite de gaz, aérer et prévenir les secours
- Ne pas fumer, ni allumer de flammes
- Rassembler ses papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables et une radio pour les emporter avec soi
- Évacuer les bâtiments
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre
- Ne jamais pénétrer dans un bâtiment endommagé et s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux.

# CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAINS SUR LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER



## Légende:

- Limites des communes
- Glissement de terrain

# CARTE DE LA REPARTITION DU RISQUE SISMIQUE EN AUVERGNE

